

INDUSTRIE VERTE, ENTRE NÉCESSITÉ ET COMPÉTITION MONDIALE

Décarbonation de l'industrie et souveraineté industrielle, les inflexions sont de plus en plus marquées dans les politiques publiques. **Green Deal pour l'Union Européenne, Inflation Reduction Act (IRA) aux États-Unis, Projet de loi Industrie verte en France, écoconditionnalité des aides aux entreprises pour les régions, ...** Les annonces et plans s'enchainent.

**Pourquoi ces plans ? Quelles en sont les incidences ?
Quelles sont les perspectives pour les industries françaises ?**

— L'attractivité industrielle comme outil de développement économique

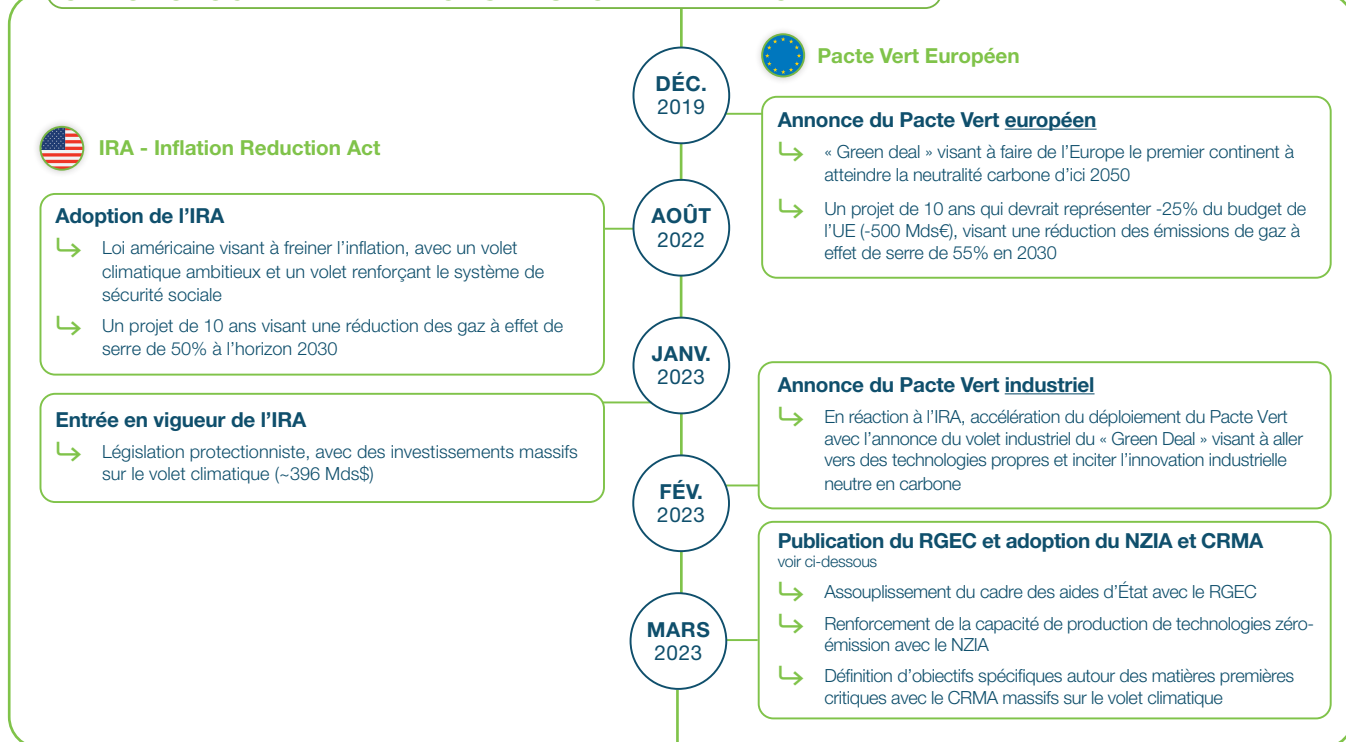
Aujourd'hui, la décarbonation de l'industrie et la souveraineté industrielle se retrouvent au cœur des politiques publiques. Ce mouvement n'est pas nouveau, il faut reconnaître à l'Union européenne une impulsion forte dès 2019. L'annonce du **Green Deal** et le fléchage d'un tiers des **1800 Mds€ de la programmation 2021-2027** et de **NextGenerationEU** au service de la transition écologique a marqué un tournant dans la politique économique européenne.

Cette volonté s'est vue confrontée, tour à tour, à la crise de la Covid-19, à la guerre entre l'Ukraine et la Russie, et à de nombreuses incidences : ralentissement économique, dépendance industrielle ainsi que des chaînes d'approvisionnement, choc énergétique, inflation.

C'est ce même contexte qui a amené les États-Unis à mettre en place au 1er janvier 2023 **l'Inflation Reduction Act et ses 396 Mds\$**. Le volet climatique de ce plan historique prévoit **des investissements massifs dans l'industrie américaine**.

Mais l'administration Biden est allée plus loin en conditionnant les avantages accordés aux entreprises (subventions, crédits d'impôt) à **une obligation de production locale** et/ou de contenu local de biens utilisés dans leur production. Ce point, contraire aux règles de l'OMC, a amené Emmanuel Macron à déclarer lors de sa visite sur le sol américain en décembre 2022 « *Il y a des règles nouvelles qui ont été prises, en particulier, pour développer l'industrie verte sur le sol américain, qui sont en train de nous faire beaucoup de mal* », et d'expliquer en quoi cela pouvait influencer négativement sur les investissements industriels dans l'Union européenne.

CHRONOLOGIE DE LA RÉPONSE EUROPÉENNE FACE À L'IRA



D'autres pays tendent vers ces directions, à l'image du Japon et les 140 Mds€ de son plan de transformation, l'Inde et ses mesures pour renforcer la compétitivité de certaines filières industrielles pour produire des batteries et des panneaux photovoltaïques, ou encore la Chine qui dès la fin 2021 annonçait un plan quinquennal pour stimuler le développement vert des secteurs industriels.

La capacité des états à attirer des investissements industriels est en jeu, ces investissements se veulent structurants de part leur impact sur les territoires et le renouveau industriel. Ce renouveau s'entend par des produits, des projets, des procédés plus vertueux pour l'environnement et capable d'accélérer la nécessaire mutation de filières industrielles, sous couvert des objectifs de baisse des émissions de CO2.

— La réaction de l'Europe à l'IRA

C'est dans ce contexte que la Commission européenne accélère le déploiement du Green Deal. Ainsi, le 1er février 2023, les 4 piliers du **volet industriel du Green Deal** ont été présentés :

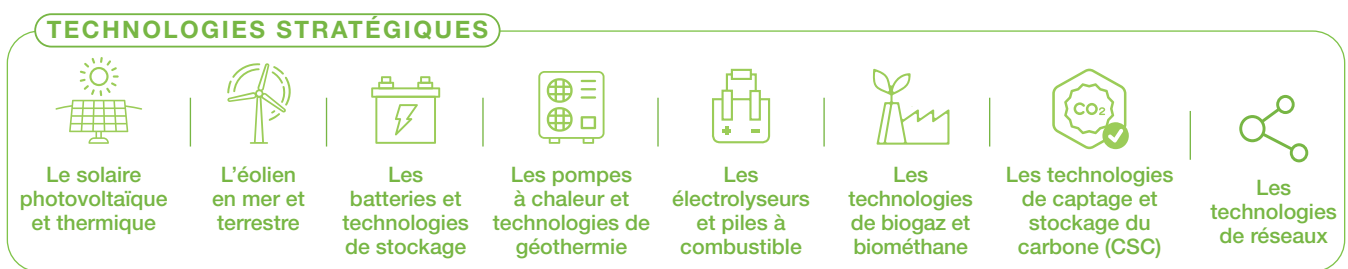
- ↳ Un cadre réglementaire simplifié et prévisible
- ↳ Un accès plus rapide au financement
- ↳ L'amélioration des compétences pour accompagner la transition écologique
- ↳ Des échanges commerciaux ouverts pour des chaînes d'approvisionnement résilientes

Sur la question du cadre réglementaire, **un nouveau Régime général d'exemption par catégorie est entré en vigueur le 9 mars 2023**, jusqu'au 31 décembre 2026. Parmi les évolutions, ce texte, qui est le texte de référence sur l'octroi des aides publiques par les États membres, assouplit les règles qui s'imposent aux financeurs publics et aux entreprises. Il définit également comme stratégique les secteurs de la transition écologique et du numérique.

La Commission entend avec ce plan **renforcer la compétitivité des industries européennes** et **atteindre ses objectifs environnementaux**.

Deux propositions législatives sont à l'étude :

> **Le Net-Zero Industry Act** (NZIA, industrie à zéro émission nette) **pour renforcer la capacité de production des technologies « zéro-émission »** en Europe. Il tend également à faciliter les démarches et raccourcir les délais pour favoriser l'expérimentation et la fabrication de ces technologies bas-carbone sur le sol européen.



> **Le Critical Raw Materials Acts** (CRMA, matières premières critiques) établit une liste de matières premières critiques pour les transitions vertes et numériques de l'UE. Il définit des objectifs quantitatifs pour diversifier les sources d'approvisionnement de ces matières premières et le soutien financier des projets d'extraction, de traitement et de recyclage en et hors Union européenne.

MATÉRIAUX STRATÉGIQUES

Liste des matériaux nécessaires à la transition énergétique.

Bismuth, bore (matériau métallurgique), cobalt, cuivre, gallium, germanium, lithium (matériau pour les batteries), magnésium (métal), manganèse (matériau pour batterie), graphite naturel (matériau pour les batteries), nickel (matériau pour les batteries), platinoïdes, métaux de terres rares (pour les aimants permanents), silicium (métal), titane métal, tungstène.

MATÉRIAUX CRITIQUES

Liste des matériaux pour lesquels la Commission européenne est fortement dépendante des importations et pour lesquels la production interne est limitée, y compris le recyclage.

Antimoine, arsenic, bauxite, barytine, béryllium, bismuth, borates, cobalt, charbon pour coke, cuivre, feldspath, spath fluor, gallium, germanium, hafnium, hélium, métaux des terres rares (*légers et lourds*), lithium, magnésium, manganèse, graphite naturel, nickel (*matériau pour batterie*), niobium, phosphate, phosphore, platinoïdes, scandium, silicium métal, strontium, tantale, titane métal, tungstène, vanadium.

D'autres mesures sont à l'étude visant la simplification d'accès aux aides pour le déploiement d'énergies renouvelables, pour la décarbonation des procédés industriels, ou encore pour renforcer les investissements pour les technologies stratégiques et pour la transition écologique.

— Qu'en est-il pour la France ?

RAPPEL DES GRANDS PLANS NATIONAUX

Avril 2020 — **Septembre 2020**

470 Mds, plan d'urgence Covid-19

100 Mds France Relance, dont 40 Mds en provenance de NextGenerationEU, et **60 Mds fléchés vers la compétitivité et l'écologie**

2021 — **2022** — **Mai 2023**

Lancement du PIA4 doté de 20 Mds dont **12,5 vers les transitions écologique et numérique, et la santé**

34 Mds France 2030, dont **50% des dotations sont fléchés vers la décarbonation de l'industrie**

Annnonce du projet de **loi Industrie Verte**

En parallèle de ces plans nationaux, les régions françaises ont appréhendé leurs dotations européennes pour la période 2021-2027 (FEDER, FTJ, FEADER, FSE+, FEAMPA), pour lesquelles elles sont autorités de gestion.

La mise en œuvre de ces dotations, soit **33,5 Mds€ pour la France** au total des programmes et des régions, est clairement orientée par la politique européenne et la volonté de verdissement des activités économiques et industrielles.

Les annonces de gigafactories et les programmes d'investissements structurants sur le territoire sont directement concernés. Si la région Hauts-de-France démontre aujourd'hui une grosse capacité d'attraction, c'est certes parce qu'elle a su être proactive sur la disponibilité du foncier, mais c'est aussi parce qu'elle est la région de France la mieux dotée en FEDER, FSE+ et FTJ (1,36 Mds€ soit plus que la somme des dotations réunies des Pays de la Loire, la Bretagne et la Normandie).

Un autre phénomène sur l'utilisation de ces dotations européennes par les régions est observé. **Une forme d'écoconditionnalité à l'aide publique se fait de plus en plus présente.** Certaines régions intègrent dès le cahier des charges de leurs dispositifs la nécessité d'un bilan carbone et/ou la prise d'engagements formels de l'entreprise à baisser ses impacts sur l'environnement. Des Appels à projets laissent également une part grandissante à la transition écologique, avec une forte hausse du nombre de points sur les critères environnementaux dans les grilles d'évaluation des projets.







Plus récemment, le gouvernement a annoncé la loi « **Industrie Verte** ».

Ce projet de loi bénéficiera des simplifications et inflexions de la politique européenne sur les aides d'États. Il s'inscrit en réponse à l'IRA et autres plans nationaux pour permettre à la France de **rester dans la compétition en termes d'attractivité des projets industriels et d'accélérer la transformation de l'économie.**

LES PRIORITÉS DU PROJET DE LOI INDUSTRIE VERTE		
Faciliter et accélérer l'implantation de sites industriels en France dont : > Accélérer la dynamique de réindustrialisation dans les territoires > Favoriser le recyclage de déchets industriels	Financer l'industrie verte par la mobilisation des fonds publics et privés dont : > Soutenir les technologies vertes grâce au crédit d'impôt « investissements industriels vertes » > Soutenir la décarbonation des industries existantes > Mobiliser l'épargne privée pour financer l'industrie verte	Favoriser les entreprises vertueuses dans toutes les interventions de l'État dont : > Conditionner les aides publiques aux entreprises à une trajectoire vertueuse
		Former aux métiers de l'industrie verte

Ainsi, fin 2023, et de façon encore plus marquée à partir de 2024, les entreprises françaises pourront bénéficier d'un ensemble de dotations pour faire soutenir leurs projets.

Il sera alors primordial d'anticiper la nature des projets et investissements, leurs impacts environnementaux et socio-économiques, leur localisation géographique... pour déterminer les enveloppes et dispositifs les plus adaptés, la forme des aides et leurs montants, ainsi que les éventuelles possibilités de cumul. **La notion de Stratégie de Financements Publics se retrouve alors au centre des plans de financements des entreprises et de leurs projets de transformation.**

LES GRANDES DOTATIONS AUX ENTREPRISES À COMPTER DE FIN 2023		
 <p>34 Mds€ sur 5 ans + 20 Mds€ du PIA 4 50% dédiés à la décarbonation de l'économie 5.6 Mds€ spécifiquement dédiés à la décarbonation de l'industrie</p>	 <p>20 Mds€, dont 12.5 Mds€ pour les stratégies d'accélération (hydrogène, numérique, santé, ...)</p>	 <p>FEDER : 9,1 Mds€ FSE+ : 6,7 Mds€ FTJ : 1 Md€ FEAMPA : 0,6 Md€ FEADER : 14 Mds€</p>
 <p>500 M€ / an pour financer les mesures de décarbonation et le crédit d'impôt Industrie Verte</p>	 <p>95.5 Mds€ pour 2021-2027</p>	 <p>500 Mds€ pour 2021-2030</p>

20 années
d'expérience

120
Collaborateurs

7 Mds€
de projets financés
sur les territoires

8 bureaux
ouverts en
France



Franck MAUDOUX
Directeur
développement

06 33 04 37 74
franck.maudoux@abfdecisions.fr

ABF
LE REFLEXE AIDE PUBLIQUE

www.abfdecisions.fr 